



PERMIS AM Cyclomoteur 50 CM3

La catégorie AM permet de conduire dès 14 ans des cyclomoteurs (motocyclettes de moins de 50 cm3). Elle est délivrée à l'issue d'une formation d'une durée minimale de 8 heures. Cette catégorie est exclue du régime de permis à points.

Prérequis

- Toute personne souhaitant conduire un cyclomoteur entrant dans la catégorie concernée,
- Être âgé d'au moins 14 ans,
- Être détenteur de l'ASSR niveau 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière passée en classe de 5^{ème} et 3^{ème}) ou ASR (Attestation de Sécurité Routière),
- Autorisation parentale pour les mineurs (fournie),
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

Durée de la formation

8h minimum sur 2 demi-journées

Tarif

260 € TTC par personne pour 8h de formation (3 stagiaires) et 10 h pour 6 (respect des temps de conduite).

So permis
Lancaster



06.59.69.00.66

so.autoecole@gmail.com

Contenu de la formation

La formation contient plusieurs séquences :

Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite. (30 min)

Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation. (2 h)

Séquence 3. Apports théoriques ([code de la route](#)) (30 min)

Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique. (3 h)

Séquence 5. Sensibilisation aux risques. (1 h)

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence, pour les élèves mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal.

Les thèmes suivants sont abordés :

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite d'un deux-roues à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.
 - La vitesse et ses conséquences
 - L'échange sur les comportements par rapport au phénomène vitesse
- L'échange sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.



Public(s) visé(s)

Tous publics

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation est accessible en fonction du handicap rencontré et des possibilités d'adaptation de So-permis. Un certificat médical délivré par un médecin agréé en cabinet médical ou par un médecin de la préfecture devra être présenté lors de l'inscription.

Formation certifiante

Non

Sanction(s) de la formation

Attestation de suivi de formation

Modalités et délais d'accès

- Pour les mineurs, une autorisation des parents ou du tuteur est obligatoire.
- Avant l'entrée en formation, un dossier est à constituer regroupant plusieurs documents concernant l'élève.
- La formation se déroule sur la voiture personnelle de l'élève avec sa carte grise et son attestation d'assurance à jour et sur 2 demi-journées.
- Les dates de formation seront définies avec le représentant légal dès la réception du dossier complet.
- Délais 15 jours ouvrés à réception du dossier complet.

Modalités de la formation

La formation en groupe maximum de 6 stagiaires qui est réalisée en présentiel. Une évaluation statique des connaissances théoriques, et pratiques est réalisée en début de formation.

Méthodes participatives et actives favorisant les interactions.

Supports pédagogiques utilisés : schémas, tablettes, mise en situation.

L'élève dispose d'une semaine de code offerte.

Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage.

- Cyclomoteurs homologués,
- Équipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " Cyclo-école ",
- Équipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - o un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - o des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - o un blouson ou d'une veste manches longues,
 - o un pantalon ou d'une combinaison
 - o de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)



Modalités d'évaluations

Tous les éléments vus en formation, cités ci-dessus, seront évalués par l'enseignant en milieu et en fin de formation. Il n'y a pas d'examen final, c'est l'enseignant lui-même qui estime si l'élève est apte à conduire le véhicule pour lequel il a suivi la formation. L'élève peut, lui aussi, exprimer son ressenti et dire s'il se sent apte.

Moyens d'encadrements

- L'élève est encadré et suivi par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé, titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité et de la mention deux roues.
- L'enseignant est chargé d'animer et d'accompagner l'élève vers l'acquisition de connaissances et de compétences.

Objectifs Pédagogiques

- Maîtriser le maniement de son cyclo dans le trafic
- Adapter son allure à la visibilité, et aux types d'intersections
- Savoir stationner en toute sécurité, béquiller et débrouiller son deux-roues en toute sécurité
- Partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
- Connaître les principales règles du code de la route

Documents remis aux élèves

A l'issue de la formation, l'élève se voit remettre une attestation par l'enseignant de l'école de conduite en présence d'un ou des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

Un livret de formation est remis à chaque stagiaire.

Cette attestation autorise son titulaire à conduire, sur le territoire national, un cyclomoteur de moins de 50 cm³ pendant une durée de quatre mois à compter de sa délivrance.

SO-PERMISS.COM s'engage à effectuer la demande de fabrication du titre AM pour son apprenant auprès des services compétents (ANTS).

Évaluation de la formation & conditions de réussite

Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation.

AUTO-MOTO ECOLE PERPIGNAN
208 Avenue Marechal JOFFRE
66 000 PERPIGNAN
 06.59.69.00.66
@ : contact@so-permis.com
WWW.SO-PERMISS.COM

